AECK/ICG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1386 DU 27 NOVEMBRE 2024

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de développement de Sèmè City.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2017-440 du 31 août 2017 constatant approbation de la création de l'Agence de développement de Sèmè City, tel que modifié par le décret n° 2018-035 du 31 janvier 2018;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur proposition du Président de la République,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 novembre 2024.

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de développement de Sèmè City, les personnes dont les noms suivent :

- madame Sylvain Marie Odile Assiba ATTANASSO, représentante de la Présidence de la République;
- madame Eulalie ADJOVI BOCCO épouse GBAGUIDI, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur Ahlin Achille MASSOUGBODJI, représentant de l'Académie des



Arts et Lettres du Bénin;

- monsieur Hugues Oscar LOKOSSOU, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances :
- monsieur Cyriaque Romuald Adékimbi EDON, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur Dègla Hyacinthe HESSOU, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique :
- monsieur Cyrille AINAMON, représentant du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle.

Article 2

Madame Sylvain Marie Odile Assiba ATANASSO est nommée présidente du Conseil d'administration de l'Agence de développement de Sèmè City.

Article 3

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable, à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République.

Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 27 novembre 2024

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGINI Ministre d'Etat

 $\underline{\mathsf{AMPLIATIONS}}: \mathsf{PR}\:6\:;\:\mathsf{AN}\:4\:;\:\mathsf{CS}\:2\:;\:\mathsf{CC}\:2\:;\:\mathsf{CES}\:2\:;\:\mathsf{HAAC}\:2\:;\:\mathsf{HCJ}\:2\:;\:\mathsf{MEF}\:2\:;\:\mathsf{AUTRES}\:\mathsf{MINISTERES}\:20;\:\mathsf{SGG}\:4\:;\:\mathsf{INTERESSES}\:7\:;\:\mathsf{JORB}\:1.$